



Saint-Jean-Kerdaniel

www.saintjeankerdaniel.com

Bulletin municipal



Octobre 2020



La période estivale a pris fin et chacun a pu prendre le temps du repos nécessaire avant de reprendre ses différentes activités dans de bonnes conditions. Cette rentrée est l'occasion de faire le point sur les dossiers en cours mais aussi de se projeter sur les prochains mois.

La période est inédite. Les conditions sanitaires du moment sont exceptionnelles et très mouvantes. Une chose est certaine, le virus est toujours bien présent et circule de manière active. Chacun doit être responsable de ses agissements et comportements afin de respecter les protocoles sanitaires et les gestes barrières. Nous avons de la chance de vivre dans un environnement préservé mais les mesures nationales risquent de se durcir : couvre feu ? Re-confinement ? Dans ce contexte, il est difficile de programmer des animations et nous avons été contraints d'annuler l'opération « nettoyons la nature » ou encore la descente en rappel du clocher de l'église proposé par l'office de tourisme.

Nous avons également préféré annuler le repas des anciens du 11 novembre. Les personnes de plus de 70 ans seront visitées par les élus lors des fêtes de fin d'année. La cérémonie au monument aux morts est maintenue et nous attendons le protocole sanitaire du Préfet afin de caler l'organisation. Le point d'équilibre entre protection sanitaire et préservation des activités économiques est difficile à trouver. Nous devons soutenir et accompagner les entreprises locales afin de sauvegarder les emplois. Notre restaurant, Le Ti Blazenn s'adapte à la situation et propose la vente de plats à emporter. N'hésitez pas à déguster les produits locaux préparés par Wili et profitez de l'accueil chaleureux de Sam et Carole. Espérons que l'on puisse y voir plus clair au printemps.

Depuis le printemps, le nouveau conseil municipal est au travail même si le contexte actuel complexifie la tâche. Les dossiers ne manquent pas et vous pouvez constater un certain nombre de travaux. En bas du bourg, l'entreprise Le Du procède à l'effacement des réseaux, à la pose de l'éclairage public et au renouvellement de la canalisation d'eau potable. Les travaux d'élagage ont également débuté afin d'anticiper la pose de la fibre optique et nous en profitons également pour couper et élaguer les arbres pour sécuriser les routes. Dans le cadre du plan de relance initié par le Département, nous avons bénéficié de 80% de financement pour rénover les toitures de la mairie et des logements communaux. Une belle opération de 25 000 € financée à hauteur de 20 000 €, soit un reste à charge de 5 000 € pour la commune.

L'enquête publique sur le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal démarre ce lundi 26 octobre pour une durée d'un mois. Le dossier est consultable en mairie et chacun peut consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet. Il s'agit d'un document stratégique qui planifie le développement et l'aménagement de notre territoire à l'échelle de la Communauté de Communes Leff Armor Communauté. Les règles d'urbanisme sont de plus en plus contraignantes : l'Etat nous impose de concentrer l'urbanisation en centre bourg et hameau afin de préserver les zones agricoles et naturelles.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, dans ce contexte très perturbé et incertain, sachons faire preuve de bons sens, de solidarités et d'adaptation pour traverser cette épreuve dans un esprit collectif et constructif.

Jean-Baptiste Le Verre

Conseil municipal du 10 juillet 2020

1 – Elections sénatoriales : élection des délégués et suppléants

Sont élus délégués en vue des élections sénatoriales pour la commune de Saint-Jean-Kerdaniel :

- Yvon LE CUN
- Stéphane BARBIER
- Jean-Baptiste LE VERRE

Sont élus suppléants en vue des élections sénatoriales pour la commune de Saint-Jean-Kerdaniel :

- Claudie LE MEHAUTE
- Laure AUREGAN
- Mélanie HANRY

2 - Déclaration d'intention d'aliéner : terrain situé au 5 Parc Hamon

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la DIA parvenue en mairie le 01 juillet 2020, de Maître Ariane GAULT-JOUET, enregistrée sous le numéro 06-2020, pour un terrain bâti appartenant à Monsieur Denis GALLAIS et Madame Nicole MENARD, situé à Saint-Jean-Kerdaniel, 5 lotissement Parc Hamon.

Le bien cédé comprend un terrain bâti sur terrain d'autrui d'une superficie de 1162 m², dans la parcelle cadastrée section C457.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

3 - Remboursement des arrhes - location du boulodrome du 04 juillet 2020

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Stéphane GALLOUET a annulé le 30 juin dernier sa réservation de location du boulodrome du 04 juillet prochain, en raison des conditions sanitaires imposées dans la lutte contre la propagation du COVID-19.

Il demande le remboursement des arrhes d'un montant de 30,00 €, qu'il a versées le 03 février 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide de rembourser les arrhes de Monsieur Stéphane GALLOUET, pour un montant de 30,00 €



Conseil municipal du 31 août 2020

1 – Membres des commissions communautaires du Leff Armor Communauté

Suite à l'installation du conseil communautaire le 11 juillet dernier, les commissions ont été mises en place : les conseils municipaux sont invités à nommer des membres pour 2 types de commissions :

- les commissions thématiques ouvertes : 1 titulaire et 1 suppléant
- les commissions obligatoires (CLECT et CIID)

Liste des commissions thématiques ouvertes :

Commission	Titulaire	Suppléant
Développement économique / emploi	Yvon LE CUN	Sylvie COQUIL
Enfance-jeunesse-animations / petite enfance	Sylvie COQUIL	Marine SALAÜN
Environnement (dont politique des déchets)	Claudie LE MEHAUTE	Laure AUREGAN
Coopération décentralisée	/	/
Développement culturel	Mélanie HENRY	/
Mobilités	Stéphane BARBIER	Yvon LE CUN
Patrimoine / projets communautaires / très haut débit	Stéphane BARBIER	Patrick BOURBLANC
Urbanisme / habitat	Yann FRABOULET	Pascal LEMARCHAND
Insertion par l'activité économique	Yann FRABOULET	Patrick BOURBLANC
Développement sportif	Yvon LE CUN	Yann FRABOULET

Liste des commissions obligatoires :

Commission	Titulaire	Suppléant
Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)	Yann FRABOULET	Jean-Baptiste LE VERRE
Commissions Intercommunale des Impôts Directs (CIID)	1 contribuable : YVON LE CUN	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la composition des commissions communautaires.

3 - Désignation d'un représentant au conseil d'exploitation eau et assainissement

Monsieur le Maire expose que le service public industriel et commercial (SPIC) de Leff Armor Communauté est géré en régie directe dotée de la seule autonomie financière depuis le 1er janvier 2020. Cette régie directe eau et assainissement est dotée d'un conseil d'exploitation qui émet des avis soumis au conseil communautaire qui prend les décisions.

Dans un courrier en date du 11 août dernier, Monsieur Jean-Michel GEFROY, Président de Leff Armor Communauté expose qu'il est proposé que ce conseil d'exploitation soit composé de 30 membres.

Il sollicite donc les communes afin qu'elles proposent chacune un conseiller communautaire ou un conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- choisit que ce soit un conseiller municipal qui siège au conseil d'exploitation
- désigne Benoit DUCHEMIN comme représentant de la commune au conseil d'exploitation

4 - Projet de lotissement communal du bas du bourg : acquisition de la parcelle A479

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLUi-H de Leff Armor Communauté, la commune a prévu l'aménagement d'un lotissement de 17 logements environ dans le bas du bourg, parcelle A479 appartenant à M. Jean-Pierre JEGO.

Après consultation du Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 17 fé-

vrier dernier et échanges avec M. Jean-Pierre JEGO, propriétaire, M. le Maire propose que la commune fasse l'acquisition de cette parcelle, afin d'y aménager un lotissement communal, pour la somme de 50 000,00 € hors frais notariés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *décide d'acquérir le bien situé Er Liors, cadastré section A479, d'une superficie de 14 100 m²*
- *propose l'acquisition de ce bien au prix de 50 000 €, hors frais*
- *précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier : acte de vente notarié chez Maître Vincent DEREL à Châtelaudren*

5 - Approbation des devis de rénovation toitures mairie et logements communaux

Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental lance un appel à projet intitulé « Plan de relance », visant à donner aux collectivités territoriales la possibilité d'entreprendre des travaux en bénéficiant de subvention du Département, dans le but de relancer l'activité économique sur le territoire suite à l'épidémie du Covid-19.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose que les toitures et cheminées des logements communaux et de la mairie fassent l'objet d'une réfection.
Des devis ont été établis :

Entreprise	Travaux	Montant € TTC	Taux TVA	Montant € TTC
SAS LE MEHAUTE Isabelle - Lanrodec	Toiture logement communal n°20	10 778,32 €	20%	12 933,98 €
SAS LE MEHAUTE Isabelle - Lanrodec	Toiture logement communal n°22	11 778,69 €	20%	14 134,43 €
FMZ façade MAKER'Z - Yffiniac	Cheminées mairie et logement communal n°22	2 775,25 €	20%	3 052,78 €

Ces travaux sont éligibles au plan de relance mis en place par le Conseil Départemental au profit des communes, à hauteur de 80% pour les projets inférieurs à 50 000€ HT : le montant total HT des travaux de rénovation toitures et cheminées étant de 25 332,26 € HT, le montant de la subvention prévue serait de 20 265,80 €, soit un reste à charge pour la commune de 5 066,45 € HT, soit 6 079,74 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de solliciter la subvention du Fonds d'investissement exceptionnel pour les communes du Conseil Départemental, dans le cadre du Plan de Relance*
- *décide de valider les devis de l'entreprise SAS Isabelle LE MEHAUTE de Lanrodec pour les montants de 10 778,32 € HT soit 12 933,98 € TTC et 11 778,69 € HT soit 14 134,43 € TTC et de l'entreprise FMZ Façade MAKER'Z d'Yffiniac pour un montant de 2 775,25 € HT soit 3 052,78 € TTC*
- *autorise M. le Maire à signer les devis des entreprises et tout document relatif à la demande de subvention*

6 - Installation classée pour la protection de l'environnement : projet de regroupement de deux élevages porcins à Bringolo

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté en date du 24 juin 2020, concernant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de la SARL TOQUET lieu-dit La Ville Neuve Perret à CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT, pour être autorisée :

- à exploiter un élevage porcine au Lieu-Dit Kervisio à Bringolo dans le cadre de l'installation d'un jeune agriculteur, avec construction de nouveaux bâtiments pour les ateliers de naissance, post-sevrage et engraissement; projet sur lequel le conseil doit se prononcer en tant que commune limitrophe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande, sous condition de respect des règles applicables aux installations classées.

7 - Droit à la formation des élus

Monsieur le Maire expose que dans les trois mois suivant le renouvellement du conseil municipal, celui-ci doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre, sachant que le montant réel des dépenses de formation à inscrire au budget ne peut être inférieur à 2% et ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Dans le cas de Saint-Jean-Kerdaniel, la somme allouée doit donc être comprise entre 676 € et 6 758 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 676 € (2%), pour les frais de formation des élus.



Conseil municipal du 12 octobre 2020

1 – Lotissement communal : création d'un budget annexe

M. le Maire expose que dans le cadre de la création du lotissement communal en bas du bourg, il convient de créer un budget annexe au budget principal, chargé de gérer la comptabilité liée à l'acquisition du terrain, aux travaux de viabilisation et par la suite la vente des terrains.

Il soumet à l'examen de l'assemblée le projet de budget primitif 2020 dont les équilibres sont les suivants compte-tenu des dépenses actuellement connues :

- Acquisition terrain : 50 000 €
- Frais de notaire : 5 000 €
- Maîtrise d'œuvre : 27 000 € HT

BP 2020 - Budget général :

- Section de fonctionnement équilibrée, en recettes et en dépenses, à hauteur de 82 000 €
- Section d'investissement équilibrée, en recettes et en dépenses, à hauteur de 82 000 €

Monsieur le Maire explique que, de plus, la commune doit trouver les recettes de la section d'investissement (82 000,00 €). Il convient de prévoir un emprunt à hauteur de 82 000,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *adopte la proposition de budget annexe primitif 2020 du lotissement communal en section de fonctionnement et en section d'investissement tel que présenté ci-dessus*
- *décide de prévoir un emprunt pour le financement en recettes de la section d'investissement du budget annexe du lotissement communal*

2 – Lotissement communal : marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire expose que la commune poursuit l'acquisition de la parcelle section A N°479 d'une superficie de 10 410 m² dans la continuité immédiate du bourg, afin d'y réaliser un lotissement communal.

Pour mener à bien cette opération, il convient de confier un marché de maîtrise d'œuvre à un prestataire. Une consultation a été lancée sur la base d'un cahier des charges le 28 août dernier, auprès de 3 prestataires :

- ING Concept de Landivisiau

- QUARTA de Saint-Brieuc
- N2A de Lannion

Deux offres ont été reçues : ING Concept et QUARTA.

Missions	ING concept	Quarta
	Prestations HT	Prestations HT
Etudes préalables : (conception / topographie / faisabilité technique ...)	1 300,00	1 900,00
Bornage du périmètre	1 900,00	Néant
Dépôt de l'autorisation d'urbanisme	6 000,00	3 550,00
Dossier loi sur l'eau	2 500,00	4 100,00
Bornage des lots	4550,00 (325€/lot)	10 510,00
Maîtrise d'œuvre	7 000,00	6 800,00
TOTAL HT	23 250,00	26 860,00
TOTAL TTC	27 900,00	32 232,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de retenir le cabinet de maîtrise d'œuvre ING Concept pour un montant de 23 250,00 HT soit 27 900,00 TTC*
- *autorise M. le Maire à signer le marché avec le prestataire retenu*

3 – Emprise foncière propriété Jean-Yves Leclerc, route du Rubry

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre des travaux d'élagage à réaliser pour le déploiement de la fibre optique et de la réfection de la route du Rubry, il est proposé d'acquérir une emprise d'environ 70 m² (surface à confirmer par le document d'arpentage) à M. Jean-Yves LECLERC, moyennant le prix forfaitaire de 500 €.

Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *décide d'acquérir une emprise d'environ 70 m² au Rubry, qui sera définie par le document d'arpentage*
- *propose l'acquisition de ce bien au prix de 500 €, hors frais*
- *précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier : document d'arpentage et acte de vente notarié chez Maître Vincent DEREL à Châtelaudren*

4 – Amortissement des travaux du SDE - éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux précise que les communes de moins de 3 500 habitants ne sont tenues d'amortir que les subventions d'équipement versées.

Pour les subventions d'équipement versées, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, 15 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations et 30 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

En conclusion, Monsieur le Maire propose la durée d'amortissement suivante :

Subventions d'équipement versées	Durée d'amortissement
Participation mât solaire abribus Beaulieu (2 431,18 €)	15 ans
Participation mât solaire abribus entrée du château (2 431,18 €)	
Participation EP arrêt de bus Kerdern (1 704,02 €)	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter la durée d'amortissement telle qu'elle est indiquée dans le tableau ci-dessus
- de charger Monsieur le Maire de prendre les dispositions nécessaires

4 – Recensement de la population 2021 : nomination d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Il précise qu'il convient alors de nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur pour mener à bien cette opération. Une seule et même personne peut occuper ces deux fonctions.

Le coordonnateur communal est chargé de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement, en lien avec l'agent recenseur qui travaille sur le terrain.

Monsieur le Maire rappelle que Mme FERRE a déjà réalisé les recensements précédents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame Marie-Christine FERRE coordonnateur communal et agent recenseur pour la campagne de recensement 2021.

5 – Déclaration d'intention d'aliéner : terrain situé 12 Parc Connan

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la DIA parvenue en mairie le 10 septembre 2020, de Maître Marie-Christine ROLLAND, enregistrée sous le numéro 07-2020, pour un terrain bâti appartenant à Monsieur Marc LE GOALLEC, situé à Saint-Jean-Kerdaniel, 12 Parc Connan
Le bien cédé comprend un terrain bâti sur terrain propre d'une superficie de 1 634 m², dans la parcelle cadastrée section B1004, B1005, B997, B995 et B1001.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

6 – Participation aux frais de fonctionnement école Saint Thérèse de Plouagat

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes formulées par l'école Sainte Thérèse de Plouagat concernant la participation aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Saint-Jean Kerdaniel et scolarisés dans cette école.

Monsieur le Maire précise le montant des frais de fonctionnement d'un élève scolarisé dans les écoles publiques de cette commune pour l'année 2019-2020 :

- 309,18 € pour l'école primaire de Plouagat
- 1 230,29 € pour l'école maternelle de Plouagat

et propose de s'aligner, pour les écoles privées, sur ces montants.

A savoir que cette demande concerne 13 élèves (5 maternelles et 8 primaires) à l'école Sainte Thérèse de Plouagat soit 8 624,89 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 309,18 € par enfant de primaire et 1 230,29 € par enfant de maternelle aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse de Plouagat pour l'année scolaire 2019-2020.

6 – Renouvellement contrat de fourrière animale

Le contrat de capture et de gestion fourrière animale conclu avec la société SACPA – CHENIL SERVICE arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire propose le maintien de la prestation actuelle, aux jours et heures ouvrables (du lundi au samedi). En dehors de ces heures, il appartient à la commune d'assurer le service.

Le coût du service s'élevait à 859,19 € TTC pour l'année 2020, le montant 2021 pour les communes de 501 à 1 000 habitants sera de 868,23 € TTC.

Le contrat est conclu pour une période d'une année débutant le 1er janvier 2021. Il pourra ensuite être reconduit tacitement trois fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'exède 4 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de retenir la proposition de la société SACPA – CHENIL SERVICE pour le contrat de capture et fourrière animale aux jours et heures ouvrables d'un montant de 868,23 € TTC pour l'année 2021,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

7 – Rapport d'activités 2019 de Leff Armor Communauté

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le rapport d'activité 2019 de Leff Armor Communauté qui a été créée au 1er janvier 2017 et est issue de la fusion de la communauté de communes Lanvollon Plouha et du Leff communauté. Elle compte 27 communes et plus de 31 000 habitants.

Le bureau 2019 comprenait le président, les 12 vice-présidents, les maires non vice-présidents et les conseillers départementaux du territoire. Il s'est réuni 10 fois en 2019.

Au 1er janvier 2019, les statuts définitifs du Leff Armor sont validés. De même que l'intérêt communautaire des compétences.

5 compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

6 compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Eau
- Assainissement des eaux usées

10 compétences facultatives :

- Développement touristique
- Politique culturelle
- Politique petite enfance
- Politique enfance-jeunesse
- Insertion par l'activité économique
- Développement sportif
- Coopération décentralisée
- Transport et mobilités
- Aménagement numérique
- Versement du contingent incendie

214 agents au sein de Leff Armor et 154 agents au sein du CIAS mettent en œuvre les politiques décidées par les instances, soit 40 métiers différents.

Ce rapport, ainsi que le bilan financier de Leff Armor Communauté (compte administratif) sont disponibles en mairie pour consultation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport d'activité de Leff Armor Communauté pour 2019.

Mairie

Nos horaires
d'ouverture



Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h30	Fermée
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	Fermée
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 17h
Samedi	Permanence élus 11h - 12h	Fermée

Téléphone : 02-96-74-12-26

Email : mairie.st-jean-kerdaniel@orange.fr

Distribution de masques



Il reste des masques réutilisables en tissu en stock à la mairie. Aussi, il est proposé aux habitant(e)s qui le souhaitent de venir en retirer aux horaires habituels d'ouverture du secrétariat.

Stéphane BARBIER

« Covid-19 »

Alors que l'épidémie redevient plus dynamique (1), il paraît utile de rappeler la nécessité pour chacun(e) d'entre nous de respecter les gestes barrières et l'obligation du port du masque dans tous les espaces partagés clos. Le respect de ces règles est essentiel pour la santé et la sécurité de tou(te)s, qu'il s'agisse du quotidien dans les bureaux, de la tenue des réunions, ou dans la sphère privée.

Le respect des gestes barrières (lavage des mains, distanciation physique, limitation des interactions sociales...) reste le moyen essentiel pour lutter efficacement contre la propagation du virus. Le port du masque (2) ne se substitue pas à ces mesures mais les complète.

Sur le plan professionnel, de manière très résumée :

- le nombre de personnes présentes dans une réunion, ou sur un plateau, ne doit pas excéder une jauge maximale de 4m² par personne. Dans la mesure du possible, il est préférable que le nombre de personnes soit inférieur à cette jauge ;
- l'attention des organisateurs doit être attirée sur la nécessité d'aérer les pièces, et d'éviter les réunions trop longues ;
- le port du masque est obligatoire en réunion, dans les espaces de circulation et dans les bureaux partagés et les masques doivent être changés toutes les 4 heures ;
- concernant les formations, le nombre de stagiaires est limité à 20 par salle de cours.

La circulation plus active du virus peut également justifier un recours accru au télétravail, dans les conditions réglementaires (avec un maximum de 3 jours par semaine, sauf exception). Le contexte sanitaire, les contraintes liées aux déplacements dans les transports en commun et aux bureaux partagés sont à prendre en compte pour examiner vos demandes.

Se protéger soi-même, c'est aussi protéger les autres : il est de la responsabilité de chacune et chacun d'entre nous d'y veiller et d'être exemplaire en toutes circonstances.

Car, face à une évolution de la situation épidémique préoccupante, il nous faut tout faire pour, collectivement, limiter la circulation du virus. De l'engagement de chacun dépend, de fait, la sécurité de tou(te)s...

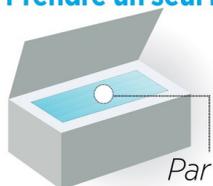
Comment bien utiliser son masque

Les étapes à suivre

1 Se laver les mains

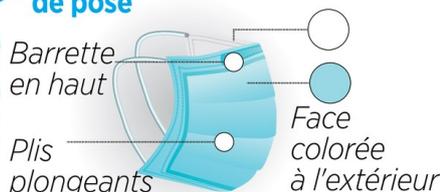


2 Prendre un seul masque



Par sa partie centrale externe

3 Respecter le sens de pose



4 Ne toucher que les extrémités des rubans



5 Bien positionner le masque



Placer le côté rembourré de la barrette sur la bosse du nez

Le bas du masque sous le menton

6 Ajuster la bande pour le nez



Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus

(1) Au 30/09/2020, les départements voisins étaient en zone d'alerte (pour le 56) et d'alerte renforcée (pour le 35).

(2) Il est rappelé que le masque doit être correctement porté pour être efficace pour soi et les autres, c'est-à-dire qu'il doit couvrir le nez ET la bouche.

Dans tous les cas, conformez-vous aux consignes gouvernementales en vigueur.

Forum Citoyen
Leff Ar Mor



Mangeons local !

Producteurs locaux sur le territoire Leff Armor Communauté

Créée en décembre 2003, l'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor », dont le siège est à Lanvollon, a pour domaine d'actions le territoire de Leff Armor Communauté.

Forte de 65 membres, dont plusieurs élus, elle a pour but « d'apporter sa contribution à la vie du territoire communautaire et au travers de réflexions et de projets d'animation, en lien avec les préoccupations des habitants, elle souhaite favoriser l'expression citoyenne »

Cette déclaration d'intention qui place le citoyen au centre de la réflexion trouve régulièrement tout son sens lors des diverses actions menées par l'association. Parmi celles-ci, deux d'entre elles, car d'actualité, peuvent être mises en lumière.

C'est dans cet esprit que les membres ont souhaité mettre en exergue les producteurs locaux, pour certains en agriculture biologique, qui œuvrent au quotidien pour proposer aux citoyens des produits de qualité près de chez eux.

La réalisation d'un livret présentant 40 producteurs a été effectué et distribué. Il est le fruit d'un important travail collectif de recensement au cours duquel les membres de l'association, en dehors de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé, ont rencontré des personnes passionnées par leur métier, des producteurs réfléchis et conscients de leur place et de leur apport dans la chaîne alimentaire globale.

Ce livret n'aurait pu être réalisé sans le partenariat avec Leff Armor Communauté qui a permis son édition.

Le dépliant peut comporter des erreurs ou des omissions. N'hésitez pas à nous en faire part. Merci.

contact@forumcitoyen.net ou 02 96 21 79 17

C'est toujours dans cet esprit que l'association a décidé de mettre sur pied un « Repair Café » dont le but est de mettre en relation en un lieu des citoyens ayant un appareil en panne avec des « bénévoles spécialistes » capables de leur prodiguer des conseils ou de les aider à réparer. Des séances mensuelles sont prévues. A ce jour, une seule s'est déroulée avant l'épidémie, avec un certain succès à Lanvollon. L'association espère pouvoir renouveler cette prestation prochainement.

De belles idées restent à concrétiser. Les bonnes volontés sont les bienvenues et permettront ainsi d'étoffer les groupes de réflexion et coller au mieux aux statuts « en favorisant l'expression citoyenne ».

Rejoignez-nous pour des travaux analogues sur d'autres sujets.

LEFFARMOR
communauté

Alain Collet, président

Infos pratiques

FERME DE LA GRANDE LANDE

La Grande Lande 22170 Plélo
Jean-Noël Tardivel : 06 77 14 75 83
www.fermedelagrandelande.fr - tardivel.marie-francoise@wanadoo.fr
Producteur de porcs sur paille

AU BIO COCHON (Earl Rubernard)

2 Rubernard 22170 Plouagat
Marilyne Le Tyrant : 06 22 08 18 79
lebiocochon.plouagat@gmail.com
Vente de porc bio, né, élevé et transformé à la ferme

GAEC VERGER DES ALOUETTES

Rue de la Boissière 22290 Lanvallon
Michel Le Goas : 06 62 02 12 10
vergerdesalouettes@bbox.fr
Producteur récoltant bio : cidre – jus de pomme – vinaigre de cidre

FERME DE KERMEDRET

Kermedret 22170 Boquého
Frédéric Gaubert : 02 96 73 98 83 - 06 43 53 90 01
Vente de viande bio de bœuf et de veau

MISCANTHUS DU GOELO

Lanloric, route de Pléguien 22580 Plouha
Eric Le Clec'h : 06 09 99 14 18
contact@miscanthusdugoelo.com
Vends pour litière, paillage, paillis, compost, sacs de miscanthus

EARL FERME DU PERE VAUDRY

7 Kervaudry 22200 Pommerit le Vicomte
François Gobillot : 02 96 21 71 21
francoisgo18@gmail.com
Volailles élevées en liberté : poulets, pintades, canards, pigeonneaux, dindes...

SOCIETE L'OEUF DE BEAUPRE

Lieu-dit Beaupré 22170 Lanrodec
Anthony Mahé : 09 67 34 33 69 – 02 96 32 62 01
Producteur œufs - vente sur les marchés

LE RUCHER DE L'ARGOAT

Moulin aux moines 22800 Cohiniac
François Le Dudal :
lerucherdelargoat@hotmail.com
Apiculteur : vente directe dans les commerces locaux

FERME BONNE ESPERANCE

« Fromage biquette et barbichette »
9 Kersimon 22200 Pommerit le Vicomte
Corinne et Christophe Chassé : 06 19 90 47 36
bonneesperance@orange.fr
Vente directe de fromage de chèvre fermier

FERME Pascale LE MOINE

Pointe la tour 22280 Plouha
02 96 22 68 91 – 06 52 56 72 49
pascaledenislemoine@orange.fr
Vente de viande de bœuf de race charolaise sur commande

FERME DES VERGERS

2 Les Vergers 22170 Plerneuf
Pascal Schmitz : 06 45 30 82 23
pschmitz@capformations.ch
Producteur bio : caissettes de 5 à 10 kg de veau de lait, de bœuf et de porc

FERME FLORENCE TACUSSEL

28 Kérégal 22580 Plouha
Florence Tacussel : 06 03 32 63 91
florence.tacussel@orange.fr
Vente de viande bovine et veau de lait plein air façon bio de race Salers

EARL BELLEVUE

Bellevue 22590 Trégomeur
Pascal et Isabelle Richard : 06 81 07 82 77
bellevuerichard@wanadoo.fr
Producteur de porcs sur paille

EARL LE COQ

Kerlouzaouen 22170 Boquého
Xavier et Sylvie Le Coq : 02 96 73 91 97
xs.lecoq@gmail.com
Vente d'œufs bio dans magasins locaux

ELEVAGE ABERDEEN ANGUS

Kergouezou 22200 Pommerit le Vicomte
Carole Wilvers : 07 84 06 18 01
contact@aberdeen-angus-kergouezou.com
Vente de viande en colis sur réservation

FERME DES AUBRAC

Kerbalan 22290 Gommenec'h
<http://vente-viande-aubrac.lesecuriesdekerbalan.com/colis.php>
Emmanuel Vincent : 06 33 78 87 31
Vente colis de viande AUBRAC

FERME LA CLE DES CHAMPS

Kério-Cozou 22170 Bringolo
Annick Brient : 06 89 67 05 75
annickbrient@gmail.com Vente à la ferme légumes de saison bio lors des marchés

LA FERME DU GOAZIO

13 Kerhonn 22200 Pommerit-le-Vicomte
Nadine Buet-Ohier : 0677402460
fermedugoazio@orange.fr
Producteur bio : cueillette fruits – légumes - fleurs

FRAISERAIE DE KERGRENEN

Kergrehen 22170 Plélo
Philippe Huet : 02 96 74 19 46
<http://fraiseraiekergrehen.wix.com>
Cueillette fruits – légumes – vente de céréales

FERME Jean François TARTIVEL

Kerguyomard 22290 Pludual
06 07 24 83 48
auxsaveurspaysannes@hotmail.com
Producteur / récoltant bio : légumes et fruits

Infos pratiques

<p>Marc LE GOALLEC Parc Connan 22170 Saint-Jean-Kerdaniel 02 96 74 15 76 Vente directe de miel toutes fleurs, ronces, châtaigniers, bruyère, sarrazin</p>	<p>LA FERME DU ROHA Le Roha 22410 Plourhan limite Pléguien Laurent Le Mézec : 02 96 70 21 66 laurent.le-mezec@wanadoo.fr Producteur / récoltant bio : légumes de saison pommes de terre – œufs</p>
<p>POMMES THIERRY LE PENNEC Run Vizer 22170 Saint-Jean-Kerdaniel Thierry Le Penneec : 02 96 74 25 11 t.lepenneec@orange.fr Producteur bio pommes et jus de pommes</p>	<p>FERME NORBERT LESNE 14 rue de la Libération, La Corderie 22170 Plé- lo Norbert Lesné : 06 86 30 32 22 Producteur de porcs sur paille</p>
<p>SARL DE MEZENNES Mézennes 22200 Pommerit le Vicomte Yann Capitaine : 02 96 21 99 05 veroniquecapitaine@orange.fr Producteur de légumes de saison</p>	<p>MIEL JEAN SALAUN 31 Lizelech 22290 Tréméven Jean Salaun : 02 96 52 36 03 jean.salaun22@orange.fr Producteur de miel : vente à domicile</p>
<p>LE POTAGER DE KERVAUDRY 8 bis Kervaudry lieu-dit Prat Danouet 22200 Pommerit le Vicomte Manuel Ruiz : 06 02 22 45 81 lepotagerdekervaudry@laposte.net Vente de tout type de légumes frais bio</p>	<p>FERME DU CHEMIN VERT 6 rue de Guernegan 22170 Boquého Anna Le Guern : 06 48 65 75 58 Vente de viande bio de veau ou de bœuf en colis. Possibilité de steaks hachés</p>
<p>AMAP (Association pour le Maintien d'une Agri- culture Paysanne) Ludovic Houard président – La Croix du Bois – 22170 Boquého : 06 87 99 37 54 bosk'amap@orange.fr Livraison chaque vendredi soir de 17h30 à 19h</p>	<p>FERME AVICOLE DE BEAUPRE Parc Corn 22170 Lanrodec François et Elodie Torchard : 02 96 32 62 79 Vente animaux vivants : poulets, lapins, cailles, pintades</p>
<p>EARL DU CHATAIGNIER 17 Penquer 22290 Pléguien Jean-Jo et Nelly Le Fèvre : 06 20 54 75 38 lefevre.nelly@sfr.fr Vente de viande de génisse de race croisée parthenaise / charolaise</p>	<p>FERME DE BUHARD 3 Buhard 22590 Trégomeur Cyril Collin : 06 83 38 11 00 collin.cyril@yahoo.fr Vente de viande de veau bio, bœuf bio, porc conventionnel sans OGM</p>
<p>FERME DE KERFONTAINE Kerfontaine- route de Tréguidel 22290 Pléguien Boulanger / Paysan BIO - Florent Le Guen : 02 96 65 31 65 fermedekerfontaine@gmail.com Vente pain BIO – production de farine</p>	<p>LA PLOUVARATINE La Ville Porte Amour 22170 Plouvara Thomas Lefebvre : 06 07 78 46 60 contact@lavilleporteamour.fr Brasseur, distribue sa propre bière</p>
<p>EARL DU CHATAIGNIER Le Cosquer 22580 Plouha Véronique Martin : 06 32 22 50 05 Vente de pommes de terre toute l'année, lé- gumes de saison</p>	<p>LA P'TITE SPIRU Les Longues Raies 22800 Cohiniac Fanny Matner : 06 06 74 13 77 contact@laptitespiru.fr Vente de spiruline (algue bleue) sous forme de brindilles en sachet de 100 g</p>
<p>SYLVESTRE PRODUCTION 22170 Plouvara Pierre Sylvestre pierresylvestre@hotmail.fr Production de plants pour potager et de plantes aromatiques</p>	<p>EARL LE PORZOU Le Porzou 22290 Saint Gilles Les Bois Bernard Marquier : 06 85 12 86 89 marquier.armelle@wanadoo.fr Vente de pommes de terre à la ferme</p>
<p>ALGUES D'ARMORIQUE - LES PANIERS DU LEFF 1 Kerlan zone d'activités du Ponlô 22290 Plé- guien Thierry Duizet : 06 85 98 64 89 contact@algues-armorique.com Vente aux restaurateurs et particuliers</p>	<p>BRASSERIE DU GOELO LA NORDE Le Grand Etang 22580 Plouha G. Jaumes et J. Quentin : 06 21 53 62 81 - 06 08 00 47 39 lanorde.bzh@gmail.com Vente de bière produite localement</p>

ALLO'TAD, SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Leff Armor communauté étend son service de transport à la demande Allo'TAD à l'ensemble du territoire communautaire.

Allo'TAD facilite les déplacements sur les 27 communes de la Communauté de communes et permet de rejoindre les arrêts des lignes de cars Breizh Go (ex- Tibus) allant vers Saint-Brieuc - Guingamp- Paimpol. Allo'TAD permet également de se déplacer jusqu'aux pôles de santé voisins.

BENEFICIAIRES :

Réservé aux habitants de la Communauté de communes:

- Personnes sans véhicule ou permis de conduire
- Personnes dans l'incapacité d'utiliser un véhicule de façon temporaire ou permanente

Non pris en charge : les transports médicalisés, les urgences médicales, les groupes de plus de 4 personnes.

TARIFS :

- Trajets à l'intérieur de la Communauté de communes : **2€** par personne, soit **4€** l'aller-retour.
- Ticket combiné possible : Tibus + Allo'TAD = 2€, **prévenir la Centrale de Mobilité lors de la réservation du trajet.**
- En cas de déplacements pour motifs médicaux prévus à Guingamp, Paimpol ou vers l'agglomération briochine : **3€** par personne, soit **6€** l'aller-retour.

JOURS DE FONCTIONNEMENT :

- *Lundi* : 8h30 à 13h00
- *Mardi* : 08h30 à 19h30
- *Mercredi* : 8h30 à 19h30
- *Vendredi* : 8h30 à 19h30
- *Samedi* : 8h30 à 13h00

COMMENT S'INSCRIRE :

- Adhésion au service auprès de la mairie du domicile ou à Leff Armor communauté.
- **Réservation** : appeler la Centrale de Mobilité au **0 810 22 22 22** la veille avant 12h00.

• **Communes desservies :**

- | | | | | |
|------------------------|--------------|-------------|------------|-------------------------|
| * Boqueho | * Gommenec'h | * Lanvollon | * Plélo | * Pommerit-Le-Vicomte |
| * Bringolo | * Tréverec | * Lanrodec | * Plerneuf | * Saint-Gilles-Les-Bois |
| * Saint-Jean-Kerdaniel | * Goudelin | * Le Faouët | * Plouha | * Saint-Péver |
| * Châtaudren-Plouagat | * Lannebert | * Le Merzer | * Plouvara | * Trégomeur |
| * Cohiniac | * Tremeven | * Pléguen | * Pludual | * Tréguidel |
| * Saint-Fiacre | | | | * Tressignaux |

- **Limite maximale** : 12 trajets (soit 6 aller-retours) mensuels



Un point sur l'avancement des travaux récents ou en cours sur la commune



Installation de 3 supports à vélo à proximité de l'arrêt de bus de Kerdern



Travaux préparatoires au déploiement de la fibre optique au bourg



Travaux de rénovation des réseaux d'eau assurés par le syndicat des eaux d'Avaugour au hameau de Saint-Guignan



Travaux d'effacement des réseaux électriques et télécom ainsi que renouvellement des conduites d'eau potable et extension de l'éclairage public en bas du bourg



Dans la perspective de l'équipement de la commune en fibre optique (à partir de 2021), d'une part, et des dégâts constatés par certains conducteurs (éboueurs et laitiers, notamment) sur leurs véhicules (rayures), d'autre part, il est apparu nécessaire de procéder à une vaste opération d'élagage, sur l'ensemble du territoire communal. En effet, les câbles des lignes téléphoniques doivent être libres de toute entrave pour permettre l'intervention des techniciens ainsi que la circulation des poids lourds, sans aucune gêne ou désagrément.

La Municipalité a donc décidé d'organiser cette opération. Dans ce but, des devis ont été demandés auprès des entreprises spécialisées et cinq réponses sont parvenues en Mairie.

Parallèlement, les propriétaires des terrains concernés ont été contactés par courrier pour leur proposer une alternative : réaliser les travaux eux-mêmes - avec une date butoir - ou les confier à la commune avec une contrepartie financière (50 % du coût des travaux étant alors à leur charge).

Quant à la valorisation des copeaux, elle est réalisée au profit de la commune (diminution du prix de revient de l'opération pour la collectivité).

Il est regretté que, si la plupart desdits propriétaires a effectivement répondu dans le temps imparti, il a été nécessaire de relancer plusieurs d'entre eux(elles), leur retour d'information ne parvenant, en définitive, en Mairie qu'une semaine avant le début programmé de l'élagage...

Dans le cas où les travaux ne seraient pas exécutés par eux dans les délais prévus, la commune les prendra en charge pour ne pas retarder le déroulement global du chantier puis une participation financière leur sera réclamée.

Patrick BOURBLANC, deuxième adjoint, a identifié sur place, avec l'entreprise retenue, les process à mettre en œuvre, en fonction du type de végétaux (arbustes ou arbres) et le résultat finalement recherché (taille ou abattage, selon les cas).

Enfin, les élus (Maire et adjoints) ont procédé au marquage de la végétation concernée pour éviter tout questionnement pendant les travaux, qui aurait pu les retarder ou les dénaturer.

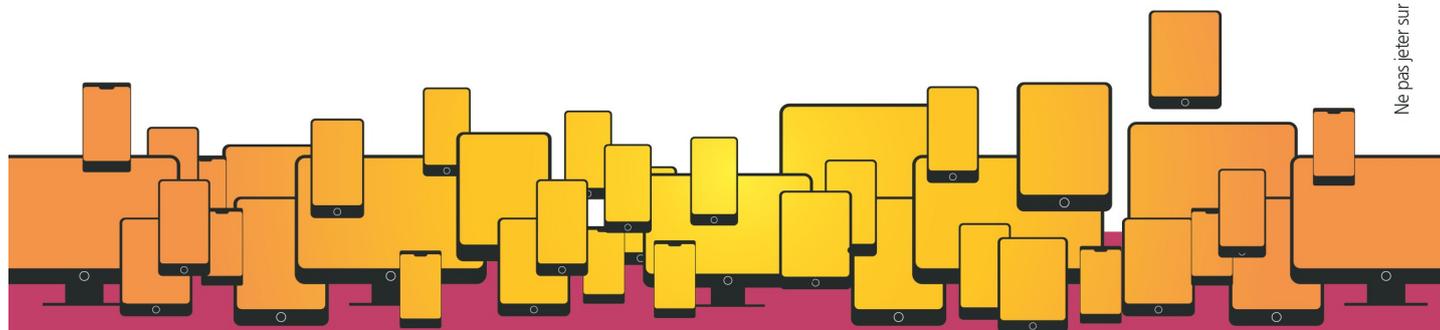
Cette opération est représentative de ce qui peut être réalisé dans l'intérêt collectif des habitants de la commune.



Les travaux d'élagage en cours sur la commune pour préparer le déploiement de la fibre optique



Ensemble **courons** pour faire
reculer **l'endométriose**



L'ENDOrun nationale 2020
se déroulera du **samedi 7** au
dimanche 22 novembre 2020

► **Courses**

3 kms | 5 kms | 10 kms

**Prix unique
du dossard**

5 €

+0.50 € de
frais de gestion
plateforme

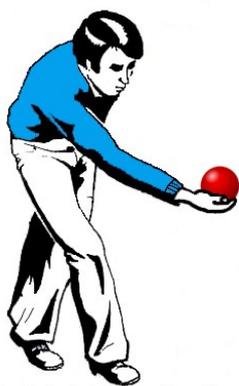
► **Marche • Défis personnels • Handisport**
Distance libre



Inscriptions et informations sur

www.endomind.org/endorun





Félicitations à l'équipe bringoloise de boules bretonnes qui a été sacrée championne départementale lors de la finale le samedi 17/10/2020 à Saint-Jean-Kerdaniel.

Le club s'entraîne régulièrement sur notre boulodrome.

Le bureau du club vient d'être renouvelé :

- Président : Christophe le Gall
- Vice président : Erwan Colas
- Secrétaire : Jessie Couzelin
- Vice secrétaire : Alexandre Le Bars
- Trésorier : Cédric Guiomard
- Vice trésorier : Yoann Mottais



Voici les joueurs qui ont participé cette saison à l'équipe première victorieuse :

Sébastien Poder
Stéphane Menguy
Stéphane Moisan
Erwann Gallou

Anthony Robial
Quentin Robial
Anthony Aufrey
Alexandre Le Bars



En raison du contexte sanitaire actuel, le repas du 11 novembre est annulé. Il sera remplacé par un panier garni qui sera distribué à l'occasion des fêtes de Noël pour les habitants de plus de 70 ans.

Concernant l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) de Leff Armor communauté**, une enquête publique est ouverte du lundi 26 octobre 2020 à 9h, au vendredi 27 novembre 2020 à 16h30.

Le dossier pourra être consulté :

- Sur le site internet de Leff Armor communauté, <https://leffarmor.fr> : rubrique urbanisme
- Sur support papier dans les différentes mairies du territoire et au siège de l'enquête à Leff Armor communauté, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur un poste informatique, mis gratuitement à disposition dans les locaux de Leff Armor communauté, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être consignées sur :

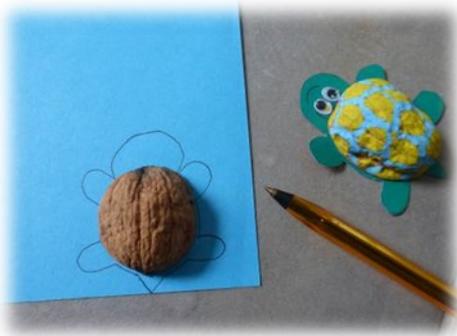
- Les registres d'enquête déposés dans chaque mairie du territoire et au siège de l'enquête
- Transmises par voie postale au siège de Leff Armor communauté, Moulin de Blanchardeau, CS 60036, 22290 Lanvollon, à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête
- Ou transmises par voie électronique à l'adresse suivante : pluih-leffarmor@registredemat.fr ou sur le registre dématérialisé prévu à cet effet : <https://www.registredemat.fr/pluih-leffarmor>

Idées bricolage « récup »

Toujours dans l'idée de créer en utilisant des choses de la maison et de la nature...

Il vous faudra :

- des coquilles de noix entières
- des feuilles cartonnées de couleur (boîte de céréales...)
- une paire de ciseaux
- des crayons feutres
- de la colle
- une perforatrice (en option)



Poser la noix sur une feuille cartonnée et dessiner une tête, des pattes, une queue...

Découper les contours de votre futur animal
Colorier la coquille de la couleur de votre choix



Pour fabriquer les yeux, perforer dans une feuille 2 trous puis colorier des points noirs à l'intérieur.

Il ne vous reste plus qu'à coller les différents éléments et vos animaux sont prêts.



En vous souhaitant « bonnes créations » !

Quelques idées de sortie au petit écho de la mode



Pause casse-croûte du Petit Echo

Tous les premiers mercredis du mois, d'octobre à juin à 12h30 : vous amenez votre casse-croûte et nous vous faisons la lecture !

C'est une pause originale et conviviale pour découvrir les pépites, souvent drôles, toujours surprenantes, des archives du centre de ressources du Petit Echo de la Mode.

Mercredi 4 novembre à 12h30

Tout public à partir de 12 ans

Durée : 1h

Tarif : gratuit

F(H)OMMES – CIE MORAL SOUL

F(h)ommes interroge le devenir de la condition humaine face au progrès des technologies numériques et la place qu'elles occupent dans notre quotidien. Les machines sont omniprésentes dans nos vies et elles influencent nos façons de communiquer, de penser et d'agir.

Quelle place laisseront-elles au corps humain, aux émotions, à l'intelligence ? Dans le futur, l'humanité devra-t-elle se réinventer ?

Vendredi 6 novembre à 20h30

Tout public à partir de 11 ans

Durée : 1h

Tarifs : 12 € plein tarif / 6 € réduit



GREEN BOYS – ARIANE DOUBLET

Green Boys pourrait être un « Petit Prince » du millénaire de l'exil. Alhassane, 17 ans, a quitté la Guinée et arrive seul en France après un éprouvant périple. Accueilli dans un village en Normandie, il rencontre Louka, 13 ans.

Entre les deux garçons une amitié naît et s'invente jour après jour. Ce qui les sépare les lie tout autant que ce qui les unit. Durant l'été, ils construisent une cabane sur la falaise qui surplombe la mer. Comme une zone de liberté, elle sera un lieu secret de l'enfance et le refuge des blessures.

Dimanche 15 novembre à 15h00

Durée : 52 min

Tarif unique : 5 €

TRIWAP

C'est trois jeunes brillants touche-à-tout, à la fois chanteurs, multi-instrumentistes et comédiens.

Ils écrivent et composent des chansons ironiques, drôles et décalées (détournant parfois Jacques Dutronc, les Bee Gees ou Stevie Wonder), qu'ils interprètent comme une succession de sketches, avec une galerie de personnages hauts en couleurs dans un spectacle décapant, généreux, complice et interactif !

Dimanche 29 novembre à 15h

Tout public à partir de 3 ans

Durée : 1h30 Tarif unique : 12 €/6 €



La pie bavarde, la mal aimée

Ses cris et ses jappements sonores la signalent dans des arbres qu'elle fréquente. La pie est omnivore, son régime alimentaire peut varier, mais il est essentiellement constitué d'invertébrés, principalement de coléoptères, de larves, d'escargots et de limaces. Elle se nourrit aussi de fruits, de graines et de charognes.

La pie est classée parmi les nuisibles que l'on peut chasser. Elle est en effet accusée de piller les réserves de jeunes petits gibiers, de petits oiseaux et mammifères, alors que des études scientifiques ont prouvé qu'elle ne menace en rien ces espèces. C'est pourquoi la pie fréquente nos jardins mais, à part ses concerts de cris rauques, elle ne représente aucune nuisance pour les plantations. Elle permet même d'éliminer de nombreux insectes nuisibles.



Le nid

La pie joue un rôle sanitaire très important puisqu'elle est nécrophage et contribue à nettoyer le sol des déchets organiques. L'antipathie et l'hostilité envers la pie bavarde n'a donc aucun fondement scientifique.



Il est un ami précieux du jardinier qui trouve en lui un excellent prédateur des nuisibles du jardin.

Les recettes de Mam' Michelle

Ces recettes sont offertes par Michelle Olivier, conseillère « flexipan »

Gratin dauphinois et champignons

Ingrédients

- ◆ 250g de champignons de votre choix (cèpes, champignons de Paris...)
- ◆ 400g de pommes de terre à chair ferme
- ◆ 40cl de crème épaisse
- ◆ 10g de beurre
- ◆ 1/2 tête d'ail
- ◆ Thym, laurier, muscade, sel et poivre



Réalisation

- ◆ Nettoyer les champignons et les émincer en lamelles de 5 mm d'épaisseur
- ◆ Faire bouillir la crème dans une casserole avec l'ail, le thym, le laurier, la muscade et assaisonner. Laisser frémir 5 minutes puis passer la crème au chinois (ou retirer les aromates)
- ◆ Faire fondre le beurre, ajouter les champignons et les faire revenir à l'aide d'une spatule, pendant environ 10 minutes. Réserver.
- ◆ Éplucher et laver les pommes de terre, les couper en rondelles d'environ 2 mm d'épaisseur
- ◆ Dans un plat de cuisson, disposer une fine couche de crème, puis les pommes de terre, et les champignons. Recommencer les couches et terminer par les pommes de terre. Assaisonner.
- ◆ Préchauffer le four à 200°C puis laisser cuire pendant une heure environ à 180°C
- ◆ Servir le gratin accompagné d'une salade verte ou d'une viande



Gâteau renversé aux pommes

Ingrédients

- ◆ 3 pommes
- ◆ 3 œufs
- ◆ 150g de sucre semoule
- ◆ 100g de farine
- ◆ 1/2 sachet de levure chimique
- ◆ 80g de beurre
- ◆ 1 cuillère à café de cannelle en poudre

Réalisation

- ◆ Faire fondre 30g de beurre et ajouter 50g de sucre. Mélanger
- ◆ Peler et épépiner les pommes, les couper en cubes. Mélanger les morceaux de pommes à la préparation beurre/sucre. Répartir les pommes dans le plat de cuisson
- ◆ Dans un saladier, fouetter les œufs avec 100g de sucre et la cannelle
- ◆ Ajouter la farine avec la levure et 50g de beurre fondu. Mélanger et verser cette préparation sur les pommes
- ◆ Préchauffer le four à 180°C
- ◆ Laisser cuire 40 minutes après la fin du préchauffage

URBANISME



Permis de construire

SCI Thevemax	Ty Guen	Extension : création d'un atelier de menuiserie pour fabrication d'escaliers
OLLIVO Adrien	4 lot. champ des jardins	Création d'un carport
LANDOIS Jérémy	Le grand Keranroué	Bâtiment d'habitation existant : changement de destination
NICOLAIZEAU Jean-Guy	Lot. chapelle St Guignan	Construction maison individuelle
TREHEN Sarah		
COLAS Yves	Kergas	Couverture d'une zone de stockage agricole

Déclaration préalable de travaux

SARL du grand Cochivo	Mezou Adau	Installation centrale photovoltaïque
ALCANENA Marco Alexandre	Kergrec'h	Isolation façade et ravalement
THEFFO Jean-Luc	Pors Moign	Pose d'un portail
HENRY Marie-Joëlle	Pors Moign	Extension en ossature bois



ETAT CIVIL



Naissances

LANDOIS Jade	Le grand keranroué	16/07/2020
CONNEN Romy	3 Saint-Guignan	01/09/2020
OLLIVO Adèle	4 lot. champ des jardins	19/09/2020
REBOURS Tessa	Kergès	08/10/2020
VIVIEN Léonie	52 le bourg	12/10/2020

Décès

GAGNARD Georgette	Le val d'or	11/07/2020
BOEDEC Anna	Le val d'or	04/09/2020